

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 20 août 2012 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**           **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**  
                              **Mario Godbout, conseiller**  
                              **Lawrence Cassista, conseiller**  
                              **Lucie Racine, conseillère**

**ABSENTS :**           **Bruno Guilbault, conseiller**  
                              **Jean-François Labranche, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : UN**

**RÉS.NO.2012-08-152**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2012**

Il est proposé madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 20 août 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2012-08-153**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2012**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 20 août 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en ajoutant le point 16.2 : Autoriser la participation à l'activité de financement de la Grande Ferme».

**RÉS.NO.2012-08-154**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2012**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 2 juillet 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2012-08-155**

**ADOPTION DE LA « POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE »**

Attendu que la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. c. S-2.3) désigne la Municipalité de Saint-Joachim comme l'autorité locale responsable de la gestion de la sécurité civile sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cette loi impose à la Municipalité de Saint-Joachim notamment l'obligation d'élaborer un plan de sécurité civile, de gérer les déclarations des générateurs de risques et de contribuer à informer les citoyens en matière de sécurité civile;

Attendu qu'une politique municipale en matière de sécurité civile a été élaborée afin de définir les principes directeurs qui vont guider la gestion de la sécurité civile et sa pérennité;

Attendu le rapport du mandataire de la planification de la sécurité civile sur le profil municipal et la vulnérabilité locale en date du 16 juillet 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit adoptée la politique municipale en matière de sécurité civile, politique proposée par le directeur général suite à la recommandation du mandataire de la planification de la sécurité civile;

QUE cette politique municipale en matière de sécurité civile soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récitée ».

**RÉS.NO.2012-08-156**

**AUTORISER L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité ».

**RÉS.NO.2012-08-157**

**PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME ANICK PATOINE, RESPONSABLE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Anick Patoine a été embauchée le 23 janvier 2012 comme responsable de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Patoine devait être évaluée au cours de sa période de probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à cette évaluation le 19 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à madame Patoine a été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil d'accorder la permanence pour ce poste à madame Anick Patoine;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du directeur général d'accorder la permanence à madame Anick Patoine pour le poste qu'elle occupe à titre de responsable du service de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Joachim ».

**RÉS.NO.2012-08-158**

**ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA CRM, CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim souhaite confier un mandat au Centre de ressources municipales (CRM), un service de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services le 13 juillet pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être membre de l'UMQ pour bénéficier des services du CRM;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de services professionnels pourraient débuter en octobre;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise le paiement de la cotisation à l'UMQ et au CRM pour la fin de l'année 2012 et pour l'année 2013;

QUE soit octroyé le contrat au CRM pour un montant de 2 200\$, plus les frais afférents, plus les taxes, pour la réalisation de ce mandat;

QUE l'offre de services datée du 13 juillet 2012 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense soit payée à même les budgets 2012 et 2013 au prorata des services rendus ».

**RÉS.NO.2012-08-159**

**MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature d'une « entente avec la Ville de Beauré » pour l'opération d'un écocentre;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la résolution # 2012-07-139 adoptée le 2 juillet;

ATTENDU QUE la Municipalité désire inclure les matériaux secs (asphalte et béton) ainsi que les branches qui seront transportées aux sites désignés par la Ville de Beauré;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit modifié ladite entente pour y inclure ce service à la Municipalité de Saint-Joachim pour la disposition des matériaux secs ».

**RÉS.NO.2012-08-160**

**AUTORISER L'ACHAT DE 40 CHAISES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant qu'il y a lieu de se procurer des chaises supplémentaires pour répondre aux besoins de nos locations de salles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soient achetées 40 chaises du fournisseur « Alpha Vico Inc. » au montant de 1 379.70\$ taxes incluses, tel que le prix soumis le 11 juillet 2012 par madame

Berthiaume ;

QUE cette dépense soit payée à même le budget 2012 ».

**RÉS.NO.2012-08-161**

**AUTORISER DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE**

ATTENDU QUE le contremaitre municipal a différents travaux de voirie à faire exécuter;

ATTENDU QUE la Municipalité entreprendra des travaux de réfection du réservoir d'eau et que la route d'accès est en mauvais état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

« QUE soient autorisés les travaux de voirie suivants :

- Coupe de bordures de chaînes de rues à différents endroits
- Vidanger les fosses à sable sur la route des Carrières par National vacuum
- Achat d'asphalte recyclé pour le chemin d'accès du réservoir et compaction

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-08-162  
RÈGLEMENT #353-2012**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #353-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION**

Règlement numéro 353-2012

Concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire et dans l'intérêt public d'adopter un règlement afin de modifier les normes actuelles en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE par le fait même, le Conseil désire rationaliser les normes déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C- 24.2 et c. V-1.2) et la Loi sur les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Lawrence Cassista à la séance du Conseil tenue le 4 juin 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 353-2012 intitulé :  
« Règlement numéro 353-2012 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité ». Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit;

QUE ce règlement soit soumis au ministre des Transports pour son approbation ».

**RÉS.NO.2012-08-163**

**ACCORDER LE MANDAT D'ARPENTAGE DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'invitation de quatre firmes d'arpenteurs pour recevoir des prix pour la confection de plans et de descriptions techniques des terrains dans le cadre de la réfection des installations d'eau potable (réservoir principal, conduite principale et poste de suppression);

CONSIDÉRANT QUE ces plans et descriptions serviront pour la présentation de notre dossier à la CPTAQ et au MDDEP, de même qu'à la firme d'ingénieurs-conseils;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme VRSB, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour procéder à la confection des plans et descriptions techniques pour les terrains dans le cadre de la réfection des installations d'eau potable, le tout selon l'offre de services professionnels déposée le 17 août 2012 au coût de 4 593.25\$, taxes incluses;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même les surplus accumulés;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2012-08-164**

**ACCORDER LE MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'invitation de trois firmes d'ingénieurs pour recevoir des prix pour la confection de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des installations d'eau potable (réservoir principal, conduite principale et poste de surpression);

CONSIDÉRANT QU'UNE seule offre de services a été déposée le 17 août;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation de l'offre de service selon les règles établies;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme CIMA + pour procéder à la confection des plans et devis ainsi que pour faire la surveillance des travaux de réfection des installations d'eau potable, le tout selon l'offre de services professionnels déposées le 17 août 2012 au montant de 91 405.13\$, taxes incluses;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même les surplus accumulés;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2012-08-165**

**HALTE ROUTIÈRE « LE REPOS » - ENGAGEMENT FINANCIER AUPRÈS DE LA CRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a présenté un projet à la CRÉ de la Capitale-Nationale dans le cadre du volet II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'engager financièrement à réaliser son projet si le comité de sélection recommande son acceptation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim prend l'engagement de réaliser le projet de la « Halte Routière le Repos » si la CRÉ de la Capitale-Nationale retient ce projet comme finaliste;

QUE soit autorisé le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer tout document relatif à cette demande dans le cadre du volet II;

QUE ces sommes d'argent seront prises à même les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2012-08-166**

**ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 20 août 2012 pour les chèques numéros : 12002337 à 1200393 et 1200406 à 1200435, ainsi que des chèques fait manuellement M0000010 à M 0000014 pour un montant de 303 410.07\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2012-08-167**

**NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE ET DE SON SUBSTITUT**

Attendu l'adoption de la politique municipale en matière de sécurité civile, le 20 août 2012, résolution No 2012-08-155 ;

Attendu qu'il est prévu dans la politique à l'alinéa 3.1.1.3 de mettre et de maintenir en place un comité permanent municipal de sécurité civile dont le mandat est :  
« De rendre fonctionnelle l'Organisation municipale de sécurité civile et d'assurer la gestion de la sécurité civile et sa pérennité »;

Attendu que la politique municipale en matière de sécurité civile prédétermine la composition du comité et prévoit qu'il doit être présidé par un conseiller désigné par le conseil;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient nommés les conseillers Lawrence Cassista comme président du comité municipal de sécurité civile et monsieur Jean-François Labranche comme son substitut ».

**RÉS.NO.2012-08-168**

**AUTORISER LA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA GRANDE FERME**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Initiation au Patrimoine organise un cocktail dînatoire le 20 septembre prochain au profit de la « La Grande Ferme »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé la participation du maire à cet événement le 20 septembre prochain;

QUE soit payé au Centre d'Initiation au Patrimoine les frais d'inscription de cette activité au coût de 150\$ ».

**RÉS.NO.2012-08-169**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2012**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 20 août 2012 à 20h20».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marc Dubeau, maire

\_\_\_\_\_  
Marc Dubeau, maire

\_\_\_\_\_  
Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier